

Nouveau

Règlement d'action sanitaire et sociale 2024

Domaine(s) :

- Action sociale

Le Règlement d'action sanitaire et sociale (RASS) de l'[Enim](#) [1] pour 2024 est disponible.

Entièrement rénové, il se veut plus simple et plus didactique, conformément aux engagements de l'Enim de poursuivre et d'améliorer ses efforts en matière de communication vers ses assurés, afin de faciliter leur accès au droit.

Au sommaire :

- Aides en lien avec l'accident du travail maritime, la maladie professionnelle, la maladie ou la maternité ;
- Aides en lien avec la vieillesse ;
- Aides en lien avec le handicap ;
- Aides en lien avec le décès ;
- Aides collectives.

Ces aides financières sont destinées à répondre aux difficultés spécifiques des ressortissants de l'Enim : marins actifs, pensionnés et ayants droit.

[Soumises à conditions](#) [2], elles sont généralement encadrées par des montants plafonds et planchers et toujours accordées dans la limite des ressources disponibles de l'Enim.

RÈGLEMENT D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'ENIM 2024



[Cliquez sur l'image pour consulter le RASS 2024](#) [3]

Mis à jour le 07/03/24

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/reglement-daction-sanitaire-et-sociale-2024>